



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 février 2026

PROCÈS-VERBAL

En l'an 2025, le jeudi 19 février 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 février 2026, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 3 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – Mme Marylène PETIT - M. France POIREAU - Mme Martine COLOMBET - Mme Anne PEUVERGNE – M. Jean-Claude BOUILLAUT – M. Bruno SOUCHARD

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORIN – Mme Roseline PINEAU -Mme Amandine BRIAND –

Presse : /

Nombre de pouvoirs : 4 M. GIANSAINT Arnaud donne pouvoir à M. RENAUD, Mme GUILLOT Katia donne pouvoir à Mme PETIT, M. JOSEPH-THEODORE Franck donne pouvoir à M. ZAGAROLI, M. ROULON Alexandre donne pouvoir Mme COLOMBET -

Absent excusé : M. Jean-Michel JAULIN

Absent : M. TURQUOIS Nicolas

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Martine COLOMBET

ORDRE DU JOUR

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel [RIFSEEP] – Délibération modificative
- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non-complet (inférieur à 10%)
- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non-complet (inférieur à 10%)
- Fondation Sorégies Patrimoine : Eglise Saint-Philibert – Projet restauration campanaire
- Travaux du club House : Choix des entreprises
- Bail de pêche Etang du Havre
- Questions diverses

Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Délibération modificative
Présenté par Edouard

M. Edouard RENAUD informe du nouveau tableau des postes et effectifs suite au

Recrutement d'un agent de maîtrise, responsable des services techniques

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la rédaction d'une nouvelle délibération modificative pour l'attribution de l'IFSE.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
Présenté par Edouard RENAUD

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réorganisation du service à la restauration scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1^{er} mars de la façon suivante :

- Ancienne durée hebdomadaire : 17 heures 30 minutes
- Nouvelle durée hebdomadaire : 19 heures

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
Présenté par Edouard RENAUD

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Compte tenu de la pratique régulière d'heures supplémentaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1^{er} mars de la façon suivante :

- Ancienne durée hebdomadaire : 28 heures
- Nouvelle durée hebdomadaire : 29 heures

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Travaux du Club House : choix des entreprises

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres lancé par la commune de Moncontour, portant sur la construction d'un Club House, après présentation du rapport d'analyse des offres (avant reconsultation) le 09 janvier 2026 et après présentation du rapport d'analyse des offres (après reconsultation) le 18 février 2026 des nouvelles offres du lot 02 - Fondations Spéciales, les entreprises retenues par la commission chargée de l'ouverture des plis sont les suivantes :

NOMS	H.T.	TTC
Lot 1 : Terrassement-VRD-ABORDS SARL THIOULET 79600 AIRVAULT	18 012,26 €	21 614,71 €
Lot 2 : Fondations spéciales A.F.R Aquitaine Fondations Rénovation 33160 SAINT-MEDARD EN JALLES	17 000,00 €	20 400,00 €
Lot 3 : Gros œuvre Les BATISSEURS THOUARSAIS 79100 LOUZY	42 545,11 €	51 054,13 €
Lot 4 : Charpente bois-Ossature bois SAS ROBERT 86200 LOUDUN	27 440,60 €	32 928,72 €
Lot 5 : Couverture zinc - Zinguerie SAS ROBERT – 86200 LOUDUN	14 522,17 €	17 426,60 €

Lot 6 : Menuiseries extérieure – Protection solaire MENUISERIES NAUDON MATHE	21 973,40 €	26 368,08 €
Lot 7 : Cloison sèche – Plafond - Isolation SCI DELHOUME – 23300 LA SOUTERRAINE	19 412,18 €	23 294,62 €
Lot 8 : Menuiserie intérieure bois MENUISERIE GIRARD - 79200 LE TALLUD	10 316,72 €	12 380,06 €
Lot 9 : Chape – carrelage – Faïence BATISOL PLUS – 86100 CHATELLERAULT	9 382,19 €	11 258,63 €
Lot 10 : Peinture SAS DUMUIS – 86240 LIGUGÉ	5 375,50 €	6 450,60 €
Lot 11 : Plomberie – Sanitaire GIANSANTI KNOPOCH – 86200 LOUDUN	5 997,93 €	7 197,52 €
Lot 12 : Chauffage électrique – Électricité AMIBAT – 86200 LOUDUN	15 621,90 €	18 746,28 €

Après en avoir délibéré et analyse de cet exposé, le Conseil Municipal délibère et approuve le dossier des Entreprises retenues et proposées par la Commission chargée de l'ouverture des plis lors de l'appel d'offres et retenu par M. Edouard RENAUD, Maire pour un montant global de : **207 599,96 € H.T. soit 249 119,95 € TTC.**

Bail de pêche Etang du Havre **Présenté par Edouard RENAUD**

Monsieur le Maire expose que le bail de pêche de l'étang du Havre conclut avec la Société de pêche de l'étang du Havre arrive à échéance le 28 février 2026.

Monsieur le Maire informe que le renouvellement de l'arrêté de la pisciculture de l'étang du Havre est en cours d'instruction auprès du service Eau et Biodiversité, néanmoins la DDT autorise à ouvrir le plan d'eau en amont.

Il propose de renouveler le bail selon les conditions suivantes :

Durée du bail : trente années entières et consécutives soit du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2056.

Montant : loyer annuel à compter du 1^{er} mars 2026, payable par année de 10 ,00 €.

Frais de rédaction du bail : à la charge de l'association de Pêche Etang du Havre (environ 700 €)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail commercial avec l'association de Pêche Etang du Havre et à le signer, désigne l'étude notariale LESPAGNOL à Saint-Jean-de-Sauves (86) afin de rédiger l'acte.

Fondation Sorégies Patrimoine : Eglise Saint-Philibert de Messais - Projet Restauration campanaire

Monsieur le Maire explique le projet de restauration campanaire à l'église de Saint-Philibert. Monsieur le Maire informe l'Appel à projets Patrimoine de la Fondation Sorégies. L'objectif est de permettre aux communes de rénover leur patrimoine. La commune réunit les conditions pour postuler une aide auprès de la Fondation Sorégies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le concours financier de la Fondation Sorégies pour la restauration par soudure du noyau central de la cloche de l'église Saint-Philibert à Messais, commune associée à Moncontour et approuve le plan de financement pour la réalisation de la restauration de la façon suivante :

Projet Patrimoine Fondation Sorégies	6 378.96 € (70%)
Autofinancement	2733.84 € (30%)
TOTAL DES DEPENSES TTC	9 112.80 €

Questions diverses

- 1 – Rendez-vous le vendredi 20 février à 9H avec l'expert du Tribunal Administratif, M. MARTINEAU pour la requête du bâtiment « Mise en sécurité des voies publiques » au 1 rue du Donjon. La maison est en grande partie effondrée et a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent à cause des pierres tombées sur la chaussée, une procédure est suivie par un expert de Justice du Tribunal Administratif.
- 2 – Etude NCA en attente du devis pour l'étang du Havre
- 3- Un devis a été refusé car trop élevé concernant l'installation de projecteurs au Donjon.
- 4- Un devis est en cours pour les travaux à effectuer dans les gîtes.
- 5- Le logement à proximité de la salle de Messais sera à restaurer, en 2027 nous définirons son emploi (location ou mise à disposition aux loueurs de la salle...)
- 6- L'ancien lave-vaisselle de la salle polyvalente de Moncontour sera installé dans la salle de Messais.
- 7- Une rencontre est prévue avec le groupe Terres de France afin d'organiser la saison estivale et définir les travaux à entreprendre.
- 8- Le vote du budget aura lieu le 04 mars prochain.

Tour de Table

Jean-Jacques : - nous rapporte la discussion qu'il a eue avec un habitant de Saint Chartres qui se plaignait de l'installation de potelets mis en place par la commune afin de protéger le parvis de l'église en interdisant le stationnement car il lui est maintenant plus difficile de rentrer dans sa cour avec ses véhicules.

Roseline : - nous fait remarquer qu'une personne lui avait signalé une erreur de numéro de téléphone sur l'agenda concernant les infirmières.

- réitère sa demande pour le redressement du panneau de signalisation à Sauzeau.
- interroge sur le dossier en cours concernant la Société de la peupleraie qui demande des dommages et intérêts suite aux intempéries subies. Un expert de Groupama et un juriste s'occupent du contentieux.

France doit se renseigner de la provenance de la bille de bois installée sur le chemin communal et vérifier le talus de Sauzeau qui commence à s'effondrer.

Jean-Claude demande si l'on a reçu un devis pour les travaux du lieu-dit de Cholet : pas encore, l'entreprise a été relancée.

Édouard RENAUD clôt la séance à 20 heures 10
Fait à Moncontour, le 20 février 2026

Edouard RENAUD
Maire de Moncontour



